

N/REF : 24/03/2025 12H04 C:000053 I:14736
V/REF : AC/C15648
V/Email reçu le Lundi 24/03/2025 a 12H04

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

IMMEUBLE : RES. BELLUCIA -BLCA
11 RUE DUCHESSE ANNE
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 31 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 11 ANNE - MME DIAGNE 06 52 42 59 32
LOGEMENT USUF. LOC. SOC N° 124311, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE,
TYPE 3

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 28/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONTRÔLE DU LOGEMENT
CONSTAT : AUCUNE FUITE D'EAU, AUCUN DÉGÂT DES EAUX AU LOGEMENT CONCERNÉ
CONTRÔLE DU COMPTEUR : LE COMPTEUR D'EAU EST STABLE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 31/03/25 a 11H56 Mme A. CASAERT

FM 24/03 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
	TOTAL H.T.			100,00
	T.V.A. a 10,00%			10,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.